



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

PIECE 03A

BILAN PAPI 1

Pays de Saint Gilles Croix de Vie



SOMMAIRE

1. CONTEXTE & HISTORIQUE	2
2. LA STRATÉGIE DU PAPI 1	4
3. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU PAPI 1	6
3.1.BILAN TECHNIQUE	6
3.2.BILAN FINANCIER.....	9
3.3.FOCUS SUR LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE	10
4. CONCLUSIONS EN VUE DU PAPI 2	11

1. Contexte & historique

Suite à la tempête Xynthia de 2010, et dans le cadre plus général du PSR (Plan de Submersions Rapides) un fonds de solidarité d'un montant de 500 M€, a été mis en place pour favoriser les travaux visant à conforter ou créer les dispositifs de protection des populations contre les inondations.

Ce fond peut être sollicité tant en fluvial qu'en littoral à la seule condition d'avoir mis en place un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) pour une durée de 6 ans.

L'objectif de ce dispositif est notamment de vérifier avec les acteurs locaux que les travaux de protection sont bien appropriés et inscrits dans une approche complète de la problématique. C'est la raison pour laquelle le PAPI traite l'ensemble des thématiques entrant dans le champ de la prévention des inondations, à savoir :

- Axe 0 : Animation du PAPI ;
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : surveillance, prévisions des crues et des inondations ;
- Axe 3 : alerte et gestion de crise ;
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : ralentissements des écoulements ;
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est compétente en matière de Défense contre la Mer et a été désignée comme porteuse du projet PAPI.

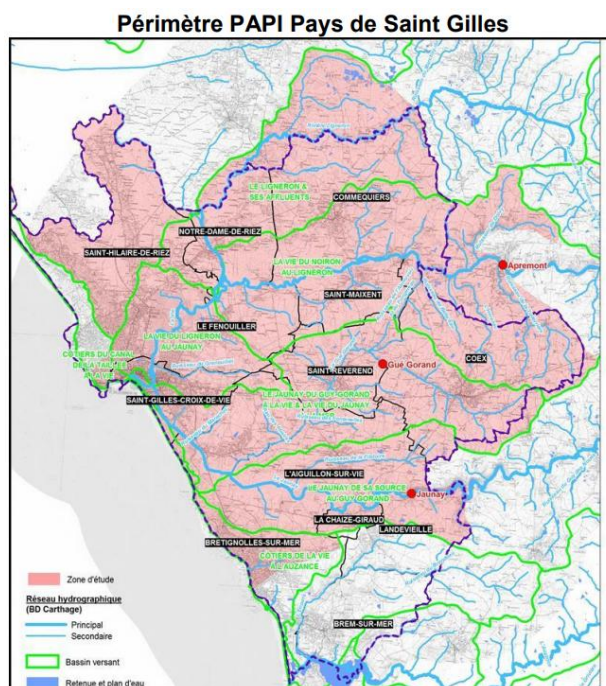


Figure 1 - Périmètre du premier PAPI

À l'issue du diagnostic et de la phase d'études, le programme PAPI a été validé par le Comité Inondation Plan Loire le 17 octobre 2013, et devait être mis en œuvre sur 6 ans (2013-2018).

Il est composé de 45 actions réparties suivant 8 axes.

Au total, le programme d'actions est évalué à 1 530 056€ HT dont :

- 1 217 056 € HT de travaux ;
- 170 000 € HT destinés à améliorer la connaissance et la conscience du risque ;
- 125 000 € HT destinés au pilotage du PAPI.

En 2018, un premier avenant est venu prolonger le PAPI de 2 ans avec une mise à jour des actions suivantes et la création d'une nouvelle action :

Actions mises à jour :

- Action 1.9 : « Engager des campagnes de communication et de sensibilisation pour la prise de conscience et la connaissance de la gestion du risque pour les différents aléas recensés » ;
- Action 2.1 : « Mettre en place un radar limnimétrique à l'entrée du port de Saint Gilles Croix de Vie » ;
- Action 5.1 : « Assurer l'application du programme de réduction de la vulnérabilité défini dans le PPRL et engager une campagne de sensibilisation des propriétaires concernés ».

Nouvelle action :

- Action 1.10 : « Analyse critique des connaissances des phénomènes dans l'estuaire de la Vie et Modélisation hydraulique de l'estuaire de la Vie ».

L'objectif de cette nouvelle action était de préciser la caractérisation de l'aléa. Les modèles existants alors (PAPI et PPRL) présentaient en effet des imprécisions et manquaient de données d'entrée topographiques et bathymétriques fines.

L'objectif était plus particulièrement de réaliser une modélisation fine de l'estuaire de la Vie, qui concentre un certain nombre d'enjeux soumis aux aléas fluviaux et maritimes.

Le montant de l'avenant n°1 est évalué à 206 740.83 €, soit un montant total actualisé du PAPI de 1 736 796.83 € HT.

En 2020, un second avenant a complété le programme d'actions labellisé, à travers la création de 5 actions supplémentaires, jusqu'en décembre 2022 :

- Action 1.11 : « Engager la réflexion pour la mise en place d'un PAPI 2 à l'échelle du territoire intercommunal » ;
- Action 1.12 : « Réaliser un diagnostic de la sensibilité du littoral à partir des données de l'observatoire du littoral pour une stratégie de gestion durable du trait de côte » ;
- Action 5.3 : « Pré-diagnostic de la Réduction de Vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte » ;
- Action 5.4 : « Diagnostic complet de la Réduction de Vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte » ;
- Action 7.14 : « Étude sur le confortement à moyen et long terme du perré de la Grande plage de Saint Gilles Croix de Vie ».

Le montant de l'avenant n°2 est évalué à 380 000 €, **soit un montant total actualisé du PAPI de 2 116 796.83 € HT.**

Enfin, le 27 avril 2023, l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a adressé à Mme la Préfète, coordonnatrice de bassin, sa déclaration d'intention d'élaborer un Programme d'Études Préalable (PEP) au futur PAPI, actuellement mis en œuvre sur le territoire.

➔ **L'objet du présent document est de dresser un bilan synthétique de la mise en œuvre du premier PAPI.**

2. LA STRATEGIE DU PAPI 1

La stratégie de prévention du risque inondation développée dans le cadre du PAPI 1, a été pensée dans un contexte post-Xynthia.

La tempête Xynthia ayant provoqué un certain nombre de dégradations (brèches, érosion et recul des protections en front de mer, etc.), ainsi que des débordements au niveau des quais des Greniers et quai Gorin situés à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, cette stratégie s'appuyait particulièrement sur :

- **Une réflexion autour d'une rehausse de la protection en rive droite de la Vie** afin de diminuer le risque de submersion (c'est la nécessité d'obtenir le label PAPI pour cette opération qui a conduit le Pays de Saint Gilles à prendre l'animation du PAPI sur le territoire) ;
- **Une réflexion stratégique plus large, et tenant compte de l'ensemble des aléas, sur le niveau de vulnérabilité des différents enjeux du territoire**, et les choix stratégiques à adopter vis-à-vis de ces derniers.

Le Comité de Pilotage du PAPI et le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie avaient alors voulu construire un projet complet et équilibré autour des 7 axes PAPI regroupés, dans un souci de cohérence et de lisibilité, dans trois lots distincts :

- **Les axes 1, 2, 3 et 4 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance, prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :**
 - Finaliser et rendre applicable les divers outils règlementaires (DICRIM, PCS, PPRL) ;
 - Organiser et structurer les dispositifs de surveillance et d'alerte ;
 - Compléter la connaissance et la conscience du risque notamment concernant les barrages ;
 - Mettre en œuvre des actions de sensibilisation.
- **L'axe 6 : ralentissement des écoulements :**
 - Etablir des SDGEP en particulier sur les secteurs vulnérables au ruissellement pluvial comme la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- **Les axes 5 et 7 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, gestion des ouvrages de protection hydrauliques :**
 - Améliorer la connaissance du risque inondation sur le territoire via la complétion du PPRL et la commande d'une étude supplémentaire ;
 - Prioriser des secteurs de travaux de protection :
 - Zones urbaines : travaux de rehaussement du quai Gorin et du quai des Greniers, diminution de la vulnérabilité des enjeux situés en arrière du quai de la Vie, entretien des protections existantes (avenues du Pont Neuf et Maurice Perray, plage du Boisvinet, plage de la Sauzaie, plage de la Parée), réflexion sur l'aménagement du site Nord de la Parée, réalisation d'un diagnostic des digues situées le long des étiers et berges de la Vie, au sein du marais de la basse vallée de la Vie ;
 - Axes de communication structurants : fermeture des tronçons sensibles et la mise en place d'itinéraires de déviation sécurisés (PCS) ;
 - Zones de marais et zones naturelles : accompagnement d'une libre évolution du rivage sur le secteur de la Grande Plage non urbanisé (absence d'enjeux), accompagné d'un protocole de suivi afin de mieux connaître les taux d'évolution du trait de côte.

Quel bilan pour cette stratégie ?

Cette stratégie a ensuite été déclinée sous la forme d'un programme de 51 actions réparties sur les 7 axes, dont la plupart ont été réalisées à l'heure actuelle (ou le sont en continu). En particulier :

- **Sur les axes 1, 2, 3 et 4 (amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance, prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme) :**
 - L'ensemble des communes du territoire ont finalisé la rédaction de leurs DICRIM et de leurs PCS ;
 - Les PCS et le PCI ont été testés via des exercices de gestion de crise ;
 - Le protocole régional de retour d'expérience suite à un évènement extrême a été décliné au niveau local ;
 - La connaissance sur le risque de rupture des barrages d'Apremont, du Gué Gorand et du Jaunay a été renforcée ;

- Le PPRL « Pays de Monts » a été finalisé et les PLU ont été mis en cohérence avec ce-dernier ;
 - Un certain nombre d'actions de sensibilisation et d'information ont été réalisées (avec notamment la pose de repères de submersion marine et d'inondation) ;
 - Etc.
- **Sur l'axe 6 (ralentissement des écoulements) :**
- Les SDGEP ont été engagés sur les communes, ainsi que la mise en œuvre des prescriptions de celui de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
 - Une réflexion sur la création d'un bassin de rétention sur le secteur au Sud du lieu-dit le Grand Verger à Saint-Hilaire-de-Riez a été réalisée, ainsi que le lancement d'un projet sur le réseau au Nord-Ouest de Saint-Révérend ;
 - Etc.
- **Sur les axes 5 et 7 (réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, gestion des ouvrages de protection hydrauliques) :**
- Les travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits dans le PPRL ont été réalisés ;
 - La mise en place de protections rapprochées sur l'avenue de l'Océan, secteur Plage de la Parée, est effectuée en continu ;
 - Une réflexion a été engagée concernant l'aménagement du site au nord de la parée ;
 - Un diagnostic des digues du marais de la basse vallée de la Vie a été réalisé ;
 - Une étude du confortement à long terme du perré de la grande plage à Saint-Gilles-Croix-de-Vie a été engagée.
- ➔ **Les sections ci-après reprennent plus en détail le bilan de la mise en œuvre de cette stratégie (avancement opérationnel et financier).**

3. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU PAPI 1

3.1. BILAN TECHNIQUE

Les éléments ci-après se basent sur le dernier bilan du PAPI fourni par le Pays de Saint Gilles.

Bilan global des actions :

	Nombre d'actions	Actions réalisées ou réalisées en continu	Actions engagées	Actions non réalisées
AXE 0	1	0	1	0
AXE 1	12	10	2	0
AXE 2	3	3		0
AXE 3	7	7	0	0
AXE 4	4	3	0	1
AXE 5	4	2	2	0
AXE 6	6	3	2	1
AXE 7	14	12	1	1
TOTAL	51	40	08	3
POURCENTAGE		78%	16%	6%

Détail par axe :

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Actions	Intitulé de l'action	Maitre d'Ouvrage	Etat
1-1	Améliorer la connaissance des phénomènes	Etat	Réalisée
1-2	Améliorer la connaissance des enjeux et des risques	Etat	Réalisée
1-3	Mettre à jour et entretenir une base de données 'enjeux'	Agglo PSGCV	Réalisée en continu
1-4	Décliner au niveau local le protocole régional pour le retour d'expérience suite à un événement extrême	Agglo PSGCV	Réalisée
1-5	Centraliser dans un Système d'Information Géographique (SIG) toutes les données utiles à la prévention des inondations et favoriser le partage de ces données dans le cadre du partenariat GEOPAL	Agglo PSGCV	Réalisée
1-6	Améliorer la connaissance du risque de rupture des barrages d'Apremont, du Gué Gorand et du Jaunay	Propriétaires et responsables juridiques des barrages	Réalisée
1-7	Poser des repères de submersion marine et d'inondation	Communes	Réalisée
1-8	Achever la rédaction des DICRIM	Communes	Réalisée
1-9	Engager des campagnes de communication et de sensibilisation pour la prise de conscience et la connaissance de la gestion du risque pour les différents aléas recensés	Communes en partenariat avec la Agglo PSGCV	Réalisée en continu
1-10	Améliorer et conforter la connaissance des phénomènes par la réalisation de la modélisation hydraulique de l'estuaire de la Vie.	Agglo PSGCV	Réalisée
1-11	Mener une réflexion pour la mise en place d'un PAPI 2 à l'échelle du territoire intercommunal	Agglo PSGCV	Engagée
1-12	Réaliser un diagnostic de la sensibilité à l'érosion à partir des données de l'observatoire du littoral pour une stratégie de gestion durable du trait de côte	Agglo PSGCV	Engagée

AXE 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations

Actions	Intitulé de l'action	Maitre d'Ouvrage	Etat
2-1	Mettre en place un radar limnimétrique à l'entrée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et définir des seuils d'alerte	Agglo PSGCV en partenariat avec la Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Réalisé
2-2	Examiner les conditions d'une amélioration du dispositif départemental de sécurité civile en appui des PCS à l'échelon territorial intercommunal (mutualisation des moyens, diffusion de l'information, etc.)	Agglo PSGCV	Réalisé
2-3	Poursuite et maintien de l'observatoire de l'évolution du trait de côte	Agglo PSGCV	Réalisé en continu

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

3-1	Poursuivre et achever l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde en lien avec les services de l'Etat	Communes	Réalisé
3-2	Intégrer les résultats des études de dangers et ondes de submersion des trois barrages dans les PCS des communes concernées, ainsi que les résultats du PPRL « Pays de Monts »	Communes	Réalisé
3-3	Tester les Plans Communaux de Sauvegarde par des exercices de gestion de crise	Communes	Réalisé
3-4	Tester le Plan de Sauvegarde Intercommunal par des exercices de gestion de crise	Agglo PSGCV en collaboration avec les communes	Réalisé
3-5	Uniformiser les consignes de gestion et niveau d'alerte pour les trois grands barrages d'Apremont, du Jaunay et du Gué Gorand	Propriétaires et responsables juridiques des barrages en partenariat avec l'Etat	Réalisé
3-6	Mise à jour régulière de la liste de contacts du SAT (Système d'Alerte Téléphonique)	Communes	Réalisé en continu
3-7	Prévoir la fermeture des routes et la mise en place de déviations sur les axes vulnérables aux inondations (à prévoir dans le cadre des PCS)	Communes	Réalisé en continu

AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Actions	Intitulé de l'action	Maitre d'Ouvrage	Etat
4-1	Elaborer le PPRL « Pays de Monts »	Etat	Réalisé
4-2	Mettre en conformité les PLU avec le PPRL « Pays de Monts »	Communes de Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Le Fenouiller et Brétignolles-sur-Mer	Réalisé
4-3	Mettre en conformité les PLU avec les études d'onde de rupture des barrages et études de dangers	Communes	Non réalisé
4-4	Intégrer dans le nouveau projet de S.CO.T. le risque inondation	Agglo PSGCV	Réalisé

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

5-1	Assurer l'application du programme de réduction de la vulnérabilité défini dans le PPRL et engager une campagne de sensibilisation des propriétaires concernés	Communes de Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Le Fenouiller et Brétignolles-sur-Mer	Réalisé
5-2	Réaliser les travaux prescrits dans le PPRL	Propriétaires des biens	Réalisé
5-3	Pré-Diagnostics de la Réduction de Vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte	Agglo PSGCV	Engagé
5-4	Diagnostics complets de la Réduction de Vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte	Agglo PSGCV	Engagé

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Actions	Intitulé de l'action	Maitre d'Ouvrage	Etat
6-1	Mettre en oeuvre les prescriptions du Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Réalisé
6-2	Réaliser les Schémas Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur les 13 communes sauf sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Communes sauf commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Engagé
6-3	Mettre en oeuvre un pont en lieu et place des busages Ø 1 000mm existants au niveau de la route franchissant le lac du Gué Gorand en partie amont du lac, sur la commune de Coëx	Propriétaire du barrage du Gué Gorand (Agglo PSGCV) en partenariat avec la commune de Coëx	Non réalisé
6-4	Réflexion sur l'opportunité de créer une zone d'expansion des eaux sur le secteur du Pinier, en amont du coeur du bourg, sur la commune du Fenouiller	Commune du Fenouiller	Engagé
6-5	Réflexion sur l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et sur la création d'un bassin de rétention sur le secteur au Sud du lieu-dit « Le Grand Verger », sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, en limite avec Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez	Réalisé
6-6	Réflexion et projet d'intervention en cours sur le réseau en partie Nord-Ouest du bourg de Saint-Révérend	Commune de Saint-Révérend	Réalisé

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques

Actions	Intitulé de l'action	Maitre d'Ouvrage	Etat
7-1	Travaux de rehaussement du quai Gorin et du quai des Greniers, en rive droite de la Vie, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Agglo PSGCV et commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Réalisé
7-2	Réduire la vulnérabilité des enjeux par la mise en place de protections rapprochées sur le quartier Marie de Beaucaire, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Engager une réflexion sur la faisabilité d'un rehaussement de quai	Agglo PSGCV, Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et propriétaires privés	Réalisé
7-3	Réduire la vulnérabilité des enjeux par la mise en place de protections rapprochées sur le secteur Boisvinet, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie – Maintenir, suivre et entretenir les protections existantes – Etablir un retour d'expérience	Agglo PSGCV, Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et propriétaires privés	Réalisé en continu
7-4	Réduire la vulnérabilité des enjeux par la mise en place de protections rapprochées sur le secteur avenue du Pont Neuf et avenue Maurice Perray (Grande Plage), à Saint-Gilles-Croix-de-Vie – Maintenir, suivre et entretenir les protections existantes – Etablir un retour d'expérience	Agglo PSGCV, Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et propriétaires privés	Réalisé en continu
7-5	Secteur de la pointe de la Garenne déjà sous contrôle (observatoire du trait de côte) - Maintenir, suivre et entretenir les protections existantes – Etablir un retour d'expérience	Agglo PSGCV, Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Réalisé en continu
7-6	Accompagnement d'une libre évolution du rivage, sur la Grande Plage, sur les communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de Brétignolles-sur-Mer	Agglo PSGCV et les communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de Brétignolles-sur-Mer	Réalisé en continu
7-7	Réduire la vulnérabilité des enjeux par la mise en place de protections rapprochées sur la route de la Corniche, secteur Plage de la Sauzaie, à Brétignolles-sur-Mer – Maintenir, suivre et entretenir les protections existantes – Etablir un retour d'expérience	Agglo PSGCV, Commune de Brétignolles-sur-Mer et propriétaires privés	Réalisé en continu

Actions	Intitulé de l'action	Maitre d'Ouvrage	Etat
7-8	Réduire la vulnérabilité des enjeux par la mise en place de protections rapprochées sur l'avenue de l'Océan, secteur Plage de la Parée, à Brétignolles-sur-Mer – Maintenir, suivre et entretenir les protections existantes – Etablir un retour d'expérience	Agglo PSGCV, Commune de Brétignolles-sur-Mer et propriétaires privés	Réalisé en continu
7-9	Réflexion à mener pour le réaménagement du site au Nord de la Plage de la Parée (avenue de la Corniche), à Brétignolles-sur-Mer - Réduire la vulnérabilité des enjeux par la mise en place de protections rapprochées – Etablir un retour d'expérience	Agglo PSGCV, Commune de Brétignolles-sur-Mer et propriétaires privés	Réalisé en continu
7-10	Etude de diagnostic 'état des lieux' des digues du marais de la Basse Vallée de la Vie	Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, CDC PSGCV	Réalisé
7-11	Sensibilisation des populations - Mise en place d'une évacuation préventive (PCS) pour le camping de Givrand	Commune de Givrand	Réalisé
7-12	Sensibilisation des populations - Mise en place d'une évacuation préventive (PCS) pour le bâtiment situé en aval du pont du Jaunay, sur la commune de Brétignolles-sur-Mer	Commune de Brétignolles-sur-Mer	Non réalisé
7-13	Etude de la remontée des eaux par les canalisations situées sous la RD38b entre la RD38b et la rue de Gélinette, sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez - Proposition d'aménagements	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez	Réalisé
7-14	Etude sur le confortement à moyen et long terme du perré de la grande plage de Saint Gilles Croix de Vie	Agglo PSGCV	Engagé

3.2. BILAN FINANCIER

Consommation de l'enveloppe budgétaire :

Nota :

38 % de l'axe 1 - réalisation d'actions par d'autres MO sans connaissance de l'utilisation des fonds ou sans utilisation des fonds ;

16 % de l'axe 5 - Diagnostics de la Réduction de Vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte et accompagnement à l'élaboration de dossiers de subvention en cours.

		Coût prévisionnel	Coût réel	% réalisé
Axe 0	Animation	225 000,00 €	225 000,00 €	100%
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	433 000,00 €	166 575,00 €	38%
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	18 740,83 €	18 740,83 €	100%
Axe 3	Alerte et gestion de crise	- €	- €	-
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	- €	- €	-
Axe 5	Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	498 000,00 €	77 788,06 €	16%
Axe 6	Ralentissement des écoulements	- €	- €	-
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique	942 056,00 €	942 056,00 €	100%
TOTAL		2 116 796,83 €	1 430 159,89 €	68%

3.3. FOCUS SUR LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE

Les actions 5.3 et 5.4 - Diagnostics de la Réduction de Vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte, sont toujours en cours de mise en œuvre. De 2021 à 2025, via un marché avec un prestataire (Calyxis), d'un montant de 239 000 € TTC, des diagnostics des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine ont été réalisés, et des propriétaires ont été accompagnés dans le montage des dossiers techniques et financiers jusqu'à la notification de la subvention. En juin 2025, suite au placement en redressement judiciaire du bureau d'études, le marché a pris fin. L'Agglomération a donc relancé un nouveau marché, attribué au bureau d'études Aneteau, dans l'attente de la labellisation du PAPI 2.

D'après le dernier bilan réalisé par le Pays de Saint Gilles, en 4 ans :

- **187 diagnostics ont été réalisés** : soit près de 40% des biens à usage d'habitation exposés au risque de submersion sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (sur un ensemble de 469 habitations incluses entièrement dans le périmètre du PAPI, partiellement ou totalement dans le périmètre du PPRL (aléa actuel moyen, fort et très fort) et ayant une hauteur inférieure à 5m).
- 16 dossiers de demande de subvention ont été déposés et validés.

4. CONCLUSIONS EN VUE DU PAPI 2

Le PAPI 2 construit sur la base de la stratégie du PAPI existant, non seulement en cohérence avec les problématiques locales identifiées via le diagnostic, mais aussi dans la continuité des dynamiques enclenchées par le PAPI 1, résumées ci-avant.

L'idée est d'établir le lien :

- En poursuivant et en renforçant les dynamiques enclenchées, notamment en termes de protection active des enjeux (suivi et entretien des systèmes existants), de réduction de la vulnérabilité, mais également sur le volet de la connaissance/conscience du risque, de la surveillance et de la prévision ;
- En diversifiant les approches notamment via la mise en place de solutions alternatives (protection douce, gestion du ruissellement pluvial, etc.) ;
- En allant plus loin, en particulier sur la structuration même du territoire vis-à-vis du risque inondation, et la prise en compte de ce dernier dans les documents d'urbanisme.